



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion du : Mercredi 08 mars 2023

Présents : MM. Paul MERT, Lucien SIBA, Michel ESCHYLLE,

Excusés : MM. Hugues DEFREL (C.R.A.), Rosan ROYAN (C.D.), Willy RANGUIN, Karil POLYGON, Thierry LAVOL

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Les tirages au sort des 1/4 et 1/2 ont été effectués par M. BOUAJAJ, Secrétaire Général de la Ligue de Paris IDF et Delphine SPANHOVE du Crédit Mutuel.

Les 1/4 finale auront lieu le 29/03/2023 à 20h00 (date butoir), sur le terrain du club premier nommé.

Match N°1 – VILLEMOMBLE SPORTS / ST GENEVIEVE ASL

Match N°2 – VILLEPINTE FC / BOIS ABBE OUTRE MER

Match N°3 – AM. ANTILL. DU 93 / REUNIONNAIS SENART

Match N°4 – PARIS 19^E ANTILLAIS / VILLEPINTE FLAMBOYANT

Les clubs ont la possibilité de jouer avant les dates butoirs en transmettant leur accord écrit à la Commission.

Les rencontres seront disputées sur le terrain de la première équipe citée.

3 arbitres officiels seront désignés à la charge des 2 clubs.

Les 1/2 finales auront lieu le 29/04/2023, sur les installations de PARIS 19^E ANTILLAIS.

Match N°1 - Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2

Match N° 2 - Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4

3 arbitres officiels seront désignés à la charge des 2 clubs.

FINALE : JEUDI 18 MAI 2023

La finale aura lieu le 18/05/2023 à 15h00 au STADE EUGENE COGNEVAULT à GONESSE.

Prochaine réunion : MERCREDI 15 MARS 2023